

Collège Henri MATISSE

3, rue Vitruve

75020 PARIS

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Marché passé en procédure adaptée, article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**CONSULTATION RELATIVE AUX PRESTATIONS DE TRANSPORT,
D'HEBERGEMENT, D'ANIMATIONS ET/OU VISITES POUR :**

Lot unique : Séjour en bord de mer (Gironde ou Landes)

Marché n° 01/2021

Date et heure limites de réception des offres
2 mars 2021 à 12h00
MAPA 01/2021

Ce dossier est constitué de :
Cahier des clauses particulières p.1 à 5
Acte d'engagement : page 6
Déclaration du candidat page 7

1 - Identification de la personne publique qui passe le marché :

Pouvoir adjudicateur du marché : Mr DEL MEDICO Philippe, Principal

Personne responsable de l'exécution du marché : Mme LACOTTE MARTOS Laure,
Adjoint gestionnaire

Comptable assignataire des paiements : Mr NOYE Jérémie, Agent Comptable

2 – Objet et forme de la consultation

Le présent marché de service a pour objet le transport, l'hébergement, l'animation et/ou les visites, des élèves et de leurs accompagnateurs dans le cadre d'un séjour scolaire pour :

Collège Henri MATISSE

3, rue Vitruve

75020 PARIS

Téléphone : 01 43 70 17 70.

Mél. : int.0750591k@ac-paris.fr

La date et l'heure limite de remise des offres est fixée au **Mardi 2 mars 2021 à 12h00 – terme de rigueur.**

3 – Durée du marché

Le délai d'exécution du présent marché est fixé

du lundi 17 mai 2021 au matin au vendredi 21 mai 2021 après-midi

La réponse à la consultation vaut acceptation de ces délais.

4 – Allotissement

Ce marché n'est pas alloti.

5 – Contenu et forme des prix

Le prix unitaire, pour chaque participant, est établi pour l'effectif prévu de 50 élèves et 5 accompagnateurs.

Ce chiffre étant susceptible de subir des variations, le prix unitaire est recalculé, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'effectif réel, pour tenir compte des frais fixes incompressibles. Les modalités de ce calcul sont précisées par le candidat dans le devis qu'il transmettra.

Le montant du marché résulte de l'application à l'effectif réel des participants, du prix unitaire.

Le prix indiqué de l'offre est un prix global TTC, ferme et définitif, comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes et autres afférentes aux prestations.

6 – Régime des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

7 – Critères de sélection

Le marché sera attribué à l'offre la plus avantageuse économiquement.

L'appréciation se fera en fonction des critères et pondérations qui suivent :

Le prix : 40% La qualité du service : 40% L'assurance annulation : 20%

8 – Régime des prix

Le paiement s'effectuera en euro. Les factures, établies en un exemplaire au nom du titulaire et accompagnées des coordonnées bancaires (IBAN et BIC) devront être adressées au :

Collège Henri MATISSE
3, rue Vitruve

75020 PARIS

Les paiements seront effectués par mandats administratifs. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le défaut de paiement dans les délais prévus par le Code des marchés publics fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Le calcul de ces intérêts moratoires sera établi selon la réglementation en vigueur.

9 – Avances

Conformément aux articles L211-1 et suivants, R211-1 et suivants du code du tourisme et à l'instruction DGFIP N° 10-003-M9, après la notification du marché et la conclusion du contrat de voyage, un acompte échelonné peut être versé avant service fait au titulaire du marché, dans la limite de 70% du prix du voyage. Les 30% restants pourront être versés lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour.

10 – Lieu de retrait des dossiers de consultation

- Par courrier : **Collège Henri MATISSE** – Mme LACOTTE - MARTOS 3, rue Vitruve
75020 PARIS
- Par courriel : int.0750591k@ac.paris.fr

11 - Transmission des offres

Les prestations des candidats telles qu'elles sont définies dans le présent règlement devront parvenir ou être déposées, sous pli fermé et portant les mentions suivantes : **nom et adresse du candidat, offre pour « marché voyages scolaires» ne pas ouvrir**, au plus tard avant la date définie sur la page de garde du présent document à :

Collège Henri MATISSE

Appel d'offres 01/2020

3, rue Vitruve

75020 PARIS

- Soit par courrier RAR
- Soit sous sur la plateforme de l'AJI

avant le 2 mars 2021 à 12h00

12 – Conditions d'annulation

Le titulaire proposera une assurance annulation couvrant les risques épidémiques et les pandémies tels que la Covid-19. Cette assurance permettra le remboursement des sommes versées en cas d'annulation totale du voyage suite à une décision du chef d'établissement (cas contacts dans le groupe) ou une directive rectorale ou ministérielle (confinement, interdiction de voyage...), déduction faite de la franchise (montant à préciser).

13 - Liste récapitulative des articles du CCAG auquel il est dérogé

Article 5.4 et 21

14 - Liste des documents à fournir par le candidat

Les candidats devront rendre les documents suivants :

- L'acte d'engagement dûment complété et signé,
- Le cahier des clauses particulières paraphé, daté et signé,

15 – Contenu des prestations

Voyage au bord de l'Océan Atlantique (Gironde ou Landes)

1. Transport

Le titulaire assure le transport aller/retour du Collège Henri MATISSE au lieu de séjour (autocar, ou train et autocar).

Pour les déplacements, tous les frais y compris les taxes, autoroutes, parkings, doivent être inclus dans le prix. Le prix comprend les frais d'hébergement et de restauration des chauffeurs.

Dans tous les cas, le car devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le transport en bus devra être assuré par un autocar de tourisme confortable, climatisé, équipé de toilettes, un nombre de chauffeurs suffisant et connaissant la zone de déplacement.

Le candidat fournira un mémoire technique où figurera les caractéristiques de l'autocar mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autocar et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur et toutes les informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.

2. L'hébergement

L'offre doit comprendre un logement situé au bord de l'océan, agréé Jeunesse et Sports et Education Nationale.

Il s'agit de loger 1 groupe de 50 élèves et 5 accompagnateurs en pension complète du lundi 17 mai au vendredi 21 mai 2021 (selon heure de retour)

- 3. Prestations attendues
- 3.1. Activités: Surf, Sauvetage, VTT, découverte du milieu naturel

3.2 Repas

5 pensions complètes (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner).

Je déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans le présent CCP et ses annexes et m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché.

Fait à

le

Le candidat

Acte d'engagement

Je soussigné (nom, prénom) :
agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)
domicilié :
n° de téléphone :
E-mail :
ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)
immatriculation à l'INSEE :
- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées dans les clauses particulières.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

IBAN :

BIC :

JOINDRE UN RIB

A, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Déclaration du candidat

Je soussigné (nom, prénom) :
agissant au nom et pour le compte de:
(intitulé complet et forme juridique de la société)
domicilié :
n° de téléphone :
E-mail :
ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)
immatriculation à l'INSEE :
- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

atteste sur l'honneur :

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions listées au 8-1° de l'ordonnance du 6 juin 2005, escroquerie, abus de confiance, corruption de fonctionnaires, blanchiment, etc....) ;
- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9 et L324-10 (travail dissimulé), L341-6 (travail clandestin), L125-1 et L125-3 (marchandage et prêt illégal de main d'oeuvre) du code du travail ;
- Ne pas être en état de liquidation judiciaire, en faillite personnelle ou être habilité à poursuivre mes activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- Avoir souscrit les déclarations m'incombant en matière fiscale et sociale ou avoir acquitté les impôts et les cotisations exigibles au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ;
- Avoir souscrit la déclaration annuelle d'emploi de travailleurs handicapés ou à défaut avoir versé la contribution au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (art L.323-8-2, L.323-8-5, du code du travail – cas des personnes assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés Art L.323-1 du code du travail).

Lieu, date
Signature